

EN DIRECT DU CA

27 NOVEMBRE 2024



Section 01
P. NEVORET

POINT D'ACTUALITE DE NOTRE GROUPE CGT: VISIO DU 14 OCTOBRE 2024

Le PLFSS 2025 et les éventuelles conséquences d'un transfert de charges de la SS vers les complémentaires. Les TM qui passeraient de 30 à 40% pour les consultations des médecins (avec pour conséquence une augmentation immédiate de + 3 points d'indexation sur les contrats santé des complémentaires)

En fonction des décisions du gouvernement, LMG devrait appliquer une indexation de 3,25% votée en AG 2024 à partir de janvier 2025, + une proposition de 3% supplémentaire que nous ferions dans une AGE en début d'année 2025.

Ce serait pour nos adhérents 6,25 % d'augmentation des cotisations à partir d'avril 2025. Le plafonnement des IJ de 1,8 smic à 1,5 smic laissera à charge des organismes de prévoyance les 0,3 smic de différence (+ 6 points d'indexation à prévoir pour les cotisations des organismes de prévoyance, au final pour les adhérents des contrats concernés)



Section 17
Ch. LE LAY



Section 02
P. LACOMBLE

Compte rendu Commission Développement du 22 Novembre 2024

A partir du 1^{er} Janvier et la mise en place de Pietra, la commission développement ne verra et suivra que le statutaire

Présentation des vœux émis par le CSMG 29 et le CSMG 06 :

Vœux du CSMG 29 : Demande d'étude d'un niveau intermédiaire de réduction de 20% de la cotisation pour une tranche de revenus brut annuels compris entre le plafond de la minoration en vigueur et 1200 euros : Ce serait un progrès social qui permettrait de favoriser le maintien des adhérents à revenu modeste à la sortie des contrats collectifs la Poste et Orange.

Vœux du CSMG 06 : Améliorer les services apportés par notre prestataire IMA : par exemple sur les interventions planifiées, demande suppression des notions de délais d'hospitalisation et de caractère soudain. Réflexion sur des cotisations couples adhérents statutaires (déjà mise en place sur les autres contrats LMG)

Pour l'ensemble de ces 3 vœux, la direction fera une étude approfondie qui sera étudiée lors de la Commission développement de Janvier.

Tableau de bord commerciaux et surveillance du portefeuille

Sur l'individuel : objectif atteint avec une belle dynamique sur l'offre santé sénior . On note également la production GIR3 qui désormais se stabilise à 25% (à savoir que sur la totalité des contrats GIR 3, 80% sont souscrits sur l'option 300 euros de rente)

Sur le collectif :

Surveillance on regarde en 2023, on surveille en 2024 et on rectifie en 2025. 199 affaires surveillées en 2024 mise en place du taux pivot à 5,5 qui entraîne un gain de marge de 21 M€ . Le chiffre d'affaire brut des affaires surveillées s'élève à 184,6 M€ .Au global, atterrissage positif grâce au sur mesure.



Section 18
J.P. BEATKATEGUY



Section 03
D. MURAT



Section 28
J. BINARD



Section 07
C. REMONDET



Section 29
G. JOURDEN



Section 08
H. CONNIASSELLE



Section 35
N. RABIN
PRESIDENTE
REGIONALE



Section 12
Y. CONDOMINES



Section 37
A. LORNE



Section 14
F. DUVAL



Section 38
J.F. ROSSINI



Section 41
A. RETY



Section 42
M. SCHMIT



Section 44
D. MALIDAN



Section 53
A. BOISSON



Section 56
D. GILLARD



Section 58
P. JOUANIN



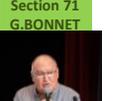
Section 66
S. VENTURA



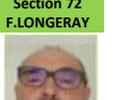
Section 67
G. ALTHAUS



Section 71
G. BONNET



Section 72
F. LONGERAY



Section
D. LETHIELLEUX
Président
Régional

Tableau de bord

Rattrapage global 87.1% :

CCFP : 66.8% en statutaire - 25.7% EVIN - 7.5% Itinéo

CCFO : 52.6% statutaire - 40% Evin - 7.4% Itinéo

Le portefeuille Statutaire compte 276 928 personnes protégées à fin octobre 2024, en baisse de 467 têtes depuis fin septembre 2024 et en baisse de 3,2 % sur un an, soit - 9 196 personnes.

Opérations – Santé – performance & objectifs 2024 du 01/01/2024 au 31/10/2024

	Performances 2020	Performances 2021	Performances 2022	Performances 2023	Performances 2024
Taux de Réclamations (*)	1,5 %	1,0 % Obj : 1,5%	0,5% Obj : 1%	0,3% Obj : 0,5%	0,3% Obj : 0,5%
Délai de traitement moyen des prestations (*)	3,1 J	2,7 J Obj : 3 J	2,5 J Obj : 3 J	2,6 J Obj : 2,6 J	2,4 J Obj : 2,6 J

← Taux de réclamation

← Délai de traitement moyen des prestations

Commission Qualité de service, Performance sociale et Grands Projets du 18 novembre 2024

Les indicateurs mensuels :

- en santé, les très bons résultats enregistrés depuis le début d'année se confirment : l'accessibilité est à un très bon niveau avec un taux de décroché de 95% - le taux de réclamations se maintient à un niveau jamais atteint avec 0,2% malgré la cyberattaque qui a généré des appels en réaction notamment à la fermeture des espaces adhérent - et une satisfaction à chaud qui continue de progresser pour atteindre 4,68 - le dixième de point étant de plus en plus difficile à gagner

Si la satisfaction à chaud sur le traitement de la réclamation est sur 2024 à 53,2%, sur les derniers mois, on tutoie les 60%, ce qui nous positionne avec le meilleur du marché.

- sur la **prévoyance**, les résultats de QS sont en ligne avec les objectifs, avec un commentaire sur les frais d'obsèques : à partir de la date de réception de la facture, le **paiement intervient dans un délai moyen de 5 jours**.

Les Traitements de fin d'année : A titre indicatif : **35 000 demandes de pièces justificatives** ; 18 000 contrats reparamétrés ; 735 000 échéanciers, **670 000 cartes de TP**, l'amélioration de la lisibilité de plusieurs documents, la préoccupation d'être plus pédagogique notamment en cas d'indexations (flyers échéanciers, accompagnement spécifique loi EVIN...)

Pietra et travaux RH : **Un accord de transition** a été proposé et signé à l'unanimité des représentants du personnel. Cet accord est un accompagnement qui stabilise un socle social pour les salariés de la SA (anciens comme nouveaux) sur 3 années, le maximum autorisé par le code du TX avant renégociation.

Cet accord permet aux salariés transférés dans la SA de conserver au-delà de la durée réglementaire de 15 mois tous les accords valorisés et signés entre l'employeur LMG et ses représentants du personnel.

Tableau de bord de l'ouverture des accueils

Cette dernière présentation montre qu'il n'y a pas d'évolution dans la tendance observée avec une tendance régulière à la baisse de la fréquentation, tant en **agences et qu'en points d'accueil**. C'est un peu plus d'une visite par mois en agence ou en point d'accueil. A date, face à cette tendance, 26 points d'accueil sont passés en prise de rdv systématique et la qualité de service au 3035 est au meilleur niveau avec 97% de décroché. On retiendra, que dans cette tendance, l'engagement du Conseil d'administration a été tenu puisque sur 2024, 90% des 1/2 journées d'ouverture ont été honorées.

le nouveau schéma directeur de l'immobilier pour la période 2024-2027

Le projet doit permettre :-De disposer de locaux adaptés à nos nouvelles orientations stratégiques tout en rationalisant, quand c'est possible, les coûts d'exploitation. Post Pietra, LMG n'aura pas besoin d'un parc immobilier d'exploitation d'agences et points d'accueil, ce Plan doit permettre d'héberger dans le même site et ce dans chaque département, les élus locaux et les opérationnels de la vie mutualiste. Nous rechercherons des locaux dans un hôtel d'entreprise (Flex office) ou location bail. Cette recherche d'optimisation de nos locaux se fera sur plusieurs années en fonction de l'arrivée à échéance de nos différents baux (2024-2027). En terme d'organisation les préconisations sont les suivantes :

Un bureau de 20 m2 pour les élus. Une salle de réunion pour les activités du comité de section, Des places en bureau privatif sur la base d'un poste de travail pour 2 collaborateurs (à titre d'exemple : pour un comité de section et 3 collaborateurs, il est préconisé de rechercher un local de 80m2).

la consultation et le partage du comité de section et de son président ou présidente sera systématique. Si leur avis est négatif, une solution alternative sera étudiée et ce, toujours en concertation étroite.

L'estimation des gains financiers potentiels de ce nouveau PSDI sur une année pleine avoisine les 1,3 millions

Pour les locaux, nous avons demandé que tous les présidents aient connaissance des baux et des coûts de fonctionnement. La réponse va intervenir rapidement afin d'éclairer les décisions des comités de section.

BUDGET 2025 VOTE PAR LE CA

Un résultat net 2025 de 22,0 M€, pour un chiffre d'affaires en baisse de 10,3 M€ par rapport à 2024, avec :

Une marge technique en baisse de 17,4 M€ sur la période, reflétant principalement une baisse du résultat technique du fait notamment du taux d'appel de 96,5% appliqué en 2025.

Des frais de gestion nets en baisse de 1,3 M€, reflétant principalement la baisse des frais de fonctionnement LMG.

Un résultat financier net en hausse de 7,8 M€ du fait notamment des PDD provisionnées en 2024.

Des autres charges en baisse de 6,1 M€, 2024 est marquée par des impacts fiscaux exceptionnels (reprise de la réserve de capitalisation et provision suite au contrôle fiscal), et par une provision pour un litige en cours.

Des coûts résiduels Pietra (honoraires et projets) estimés à 3 M€.



Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année

Focus sur les frais de fonctionnement

Les frais 2025 s'élèvent à 107,5 M€, en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2024, avec :

- La **cotisation FNMF** en baisse de **1,6 M€**, en lien avec la baisse de l'assiette de calcul (chiffre d'affaires santé et nombre de membres participants) entre 2024 et 2025 ;
- Les **provisions et divers** en baisse de **0,3 M€**, liée aux contentieux RH et juridique de 2024 ;
- Les **frais de personnel** en hausse de **0,1 M€**, liée principalement à l'indexation annuelle des salaires ;
- La **prise en charge en direct par LMG** (sortie du périmètre de délégation à la SA) de certains frais (honoraires de prestations intellectuelles, taxes, frais de véhicules, communication et formation) pour **3,6 M€** ...
- ... compensée par une baisse de la **commission proportionnelle payée par LMG à la SA de 3,6 M€**.



Section 73
M. CASTAGNO



Section 76
G. PICHAVANT
Président
Régional



Section 76 T
T. PRAT



Section 78
M. LA BAT



Section 86
D. COUSIN



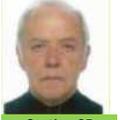
Section 87
A. LEMIRE



Section 89
R. GUILLERAT
PRÉSIDENT
REGIONAL



Section 93
D. LEMENTEC



Section 95
J.C. BROUSSE



Section 974
G. GRONDIN



Section 23
C. VIRLOJEUX